

CLARINE
CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS)
Applicables à compter du 1^{er} mars 2021
Référence : CGSB2B - CLARINE202101

DEFINITIONS :

- « **Commande** » : désigne la commande effectuée par le CLIENT sur le Site pour la commande de Prestations.
- « **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes CGS, le Panier, le Devis et les CGU.
- « **Données** » : désigne les données à caractère personnel, telles que définies par la loi, du CLIENT et transmises par celui-ci à CLARINE.
- « **Panier** » : désigne le récapitulatif fourni par CLARINE au CLIENT via le Site et récapitulant l'ensemble des Prestations commandés et leur coût.
- « **Devis** » : désigne le document écrit établi par CLARINE et adressé au CLIENT récapitulant l'ensemble des Prestations commandées par le CLIENT et leur coût.
- « **Prestations** » : désigne les prestations (ateliers, accompagnement...) proposées par CLARINE sur le Site et souscrits par le CLIENT.
- « **Ateliers** » : désigne les ateliers réalisés par CLARINE. Les Ateliers font partis des Prestations.
- « **Site** » : désigne le site internet accessible à l'adresse suivante : [www. clarine-patisserie.fr](http://www.clarine-patisserie.fr)

DISPOSITIONS GENERALES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

1. Les présentes conditions générales de services (ci-après « CGS ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la société CLARINE, société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 5.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 895 051 019, dont le siège social est 49, rue du Coin – 74970 MARIGNIER, représentée par sa gérante en exercice, dûment habilitée aux fins des présentes (ci-après « CLARINE »), fournit les Prestations, tels que définis dans les présentes CGS, à ses clients ayant la qualité de professionnels conformément aux dispositions du Code de la consommation, domiciliés en France ou à l'étranger (ci-après « le CLIENT »).

CLARINE et le CLIENT sont dénommés individuellement « une Partie » et conjointement « les Parties ».

2. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des CGS serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations ni n'entraîne la nullité des autres dispositions. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une clause qui se rapportera le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée et vu l'intention initiale des Parties, de manière notamment à maintenir l'équilibre initial de leurs relations. Les mêmes principes s'appliqueront en cas de stipulations incomplètes.

Aucune tolérance, inaction ou inertie de CLARINE ne pourra être interprétée comme une renonciation à ses droits aux termes des CGS.

3. Toute Commande passée à CLARINE par le CLIENT implique l'acceptation de plein droit et sans réserve des CGS en vigueur à la date de passation de la Commande, et ceci quelles que soient les dispositions contraires pouvant figurer sur tout document émanant du CLIENT. Elles annulent et remplacent toutes conditions antérieures.

4. CLARINE se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment les CGS. Les CGS applicables seront celles en vigueur à la date de la passation de Commande par le CLIENT.

5. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des CGS avant la passation d'une Commande, les avoir acceptées et avoir la capacité de contracter.

ARTICLE 1 : OBJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.1 Les présentes CGS ont pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles CLARINE propose, vend et réalise les Prestations commandées par le CLIENT.

1.2 Le Contrat est formé par les documents contractuels suivants :

- les présentes CGS ;
- le Panier ;
- le Règlement intérieur (disponible sur demande) ;
- les Conditions générales d'utilisation (CGU) ;
- la politique de confidentialité de CLARINE.

ARTICLE 2 : MODALITE DE PASSATION DE LA COMMANDE

2.1. Précommande

Pour commander les Prestations, le CLIENT doit se rendre préalablement sur le Site, à l'aide de tout appareil permettant une connexion à internet, afin de renseigner les Prestations qu'il souhaite commander.

Le CLIENT effectue une précommande, en créant et validant son Panier, des Prestations qu'il souhaite commander.

Lorsque le CLIENT souhaite passer une commande spécifique de Prestations qui ne sont pas mentionnées sur le Site, il peut effectuer une précommande en contactant CLARINE par les moyens suivants :

- email : noemie@clarine-patisserie.fr téléphone : 06 63 35 03 20

2.2 Devis

Suite à la précommande effectuée par le CLIENT, celui-ci recevra, dans les meilleurs délais, un Devis établi par CLARINE et récapitulant la Commande du CLIENT.

Ce Devis récapitule les Prestations commandées par le CLIENT, leur coût et la date prévue de réalisation desdites Prestations.

Le détail du prix des Prestations commandées est donné sur le Devis.

Le CLIENT reconnaît que l'établissement du Devis s'est fait en collaboration avec CLARINE qui lui a préalablement exposé les diverses caractéristiques des Prestations, pour satisfaire à sa demande et ses besoins, ce que reconnaît le CLIENT.

Le CLIENT reconnaît à ce titre que CLARINE lui a communiqué, préalablement à la conclusion du Contrat, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension des caractéristiques des Prestations et que celles-ci correspondent à ses besoins tels qu'exprimés à CLARINE.

Une fois le Devis signé, le CLIENT ne pourra plus modifier la nature des Prestations convenues, sauf accord contraire de CLARINE pouvant nécessiter une modification tarifaire. CLARINE délivrera alors un nouveau Devis au CLIENT, préalablement à la Commande des nouvelles Prestations. En cas de refus du nouveau Devis, le Devis initial restera applicable.

2.3. Commande

La précommande du CLIENT est estimée et retracée par l'intermédiaire d'un Devis émis par CLARINE. Tout Devis émis par CLARINE est valable un (1) mois, sauf mention contraire indiquée sur le Devis.

La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation, par tous moyens, par le CLIENT, du Devis.

L'acceptation du Devis vaut inscription à l'Atelier commandé et acceptation des présentes CGV dont le CLIENT reconnaît avoir eu la communication préalablement à la signature du Devis où il est notamment précisé que les présentes CGV sont consultables et téléchargeables sur le Site.

CLARINE pourra solliciter le versement d'un acompte par le CLIENT. En cas de défaut de versement de l'acompte, CLARINE pourra suspendre l'exécution du Contrat, sans préjudice pour le CLIENT, et ne sera pas tenue de réaliser les Prestations. Le Contrat restera en vigueur et à exécuter par les Parties.

CLARINE se réserve le droit de ne pas valider la Commande du CLIENT pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- elle ne serait pas conforme aux présentes CGS ;
- le paiement est refusé ;
- l'une des précédentes commandes du CLIENT n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- un litige relatif au paiement d'une des précédentes commandes serait en cours de traitement ;
- plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la Commande.

2.5 Les courriels sont envoyés à l'adresse email renseignée par le CLIENT.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS

3.1 Les Prestations proposées par CLARINE sont celles affichées sur le Site et les Prestations commandées par le CLIENT sont celles définies dans le Devis.

Les conditions de réalisation des Prestations, et notamment le contenu, le lieu, les conditions financières, sont indiqués sur le Devis.

3.2 Les inscriptions à un Atelier sont payables d'avance lors de la validation du Devis par le CLIENT. CLARINE se réserve la possibilité d'annuler tout Atelier prévu si le nombre d'inscrits est insuffisant, et ce sans préjudice pour le CLIENT qui sera remboursé des sommes versées pour l'inscription.

En cas d'annulation par CLARINE pour un cas fortuit, celle-ci remboursera le CLIENT des sommes qu'il a versées, sans autre préjudice.

Par ailleurs, CLARINE se réserve le droit de refuser toute inscription à un Atelier lorsque le nombre maximum de participants (laissé à la discrétion de CLARINE) est atteint.

3.3 En cas d'annulation de la Prestation par le CLIENT, et notamment en cas de non-présentation à l'Atelier au jour de réalisation de celui-ci, la somme versée en paiement de la Prestation restera acquise à CLARINE, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

3.5 CLARINE est engagé au titre d'une obligation générale de moyens et ne garantit en aucun cas des résultats concernant l'apprentissage acquis pendant les Prestations, ou concernant les résultats issus directement ou indirectement de la réalisation des Prestations.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 Le CLIENT s'engage à respecter les dates, horaires et lieux de réalisation des Prestations. A défaut, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

4.2 Le CLIENT s'engage à respecter tout éventuel règlement intérieur qui lui serait opposable du fait du lieu de réalisation des Prestations.

4.3 D'une manière générale, le CLIENT s'engage à se comporter de manière convenable lors de la réalisation des Prestations, à respecter les intervenants et l'ensemble des autres clients, à être ponctuel et à signaler tout événement qui pourrait soit lui empêcher d'être présent, soit qui pourrait perturber le déroulement des Prestations.

Le CLIENT s'engage par ailleurs à agir de bonne foi avec CLARINE, avec les intervenants et avec les autres clients.

ARTICLE 5 : INFORMATIONS SUR LES PRIX

5.1 Les offres de Prestations sont valables tant qu'elles sont lisibles sur le Site. Les prix des Prestations sont indiqués sur le Site en euros TVA comprise.

Les prix sont indiqués dans le Devis en euros et s'entendent HT et TTC, le taux de TVA applicable étant celui en vigueur au jour de la facturation.

5.2 Les prix des Prestations indiqués sur le Site et dans le Devis sont hors frais d'éventuels services particuliers complémentaires auxquels le CLIENT aurait souscrit.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Les échéances de paiement, acomptes et/ou factures seront réglées par le CLIENT à CLARINE dans les conditions mentionnées dans le Devis.

A défaut, les factures sont payables sous trente (30) jours à compter de la date de la facture.

Les factures sont payables par chèque, espèces (dans la limite de 1.000 euros) ou virement bancaire.

Les factures peuvent également être payées par carte bancaire via un lien de paiement ou sur place (à discrétion de CLARINE).

6.2 Echéances de paiement et acomptes : un acompte correspondant à 30 % du prix total TTC de la Commande est exigé lors de la signature du Devis par le CLIENT, sauf mention contraire au Devis, qui prévaut. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le solde du Devis sera payable au jour de la réalisation des Prestations, sauf échéancier contraire mentionné au Devis.

6.3 Tout défaut de paiement dans les délais prévus dans le Devis ou sur les factures de CLARINE fera courir des intérêts de retard au taux d'intérêt légal au sens de l'article L.441-6 du Code de commerce, majorés de 3 points. Ces intérêts courront, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect des délais de paiement et ce, jusqu'au paiement intégral de la somme due, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce et précisée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, d'un montant de 40 €, ou toute disposition qui s'y substituerait, ainsi que les frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) et ce, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

En outre, tous les frais liés au retard qui auront été supportés par CLARINE seront facturés au CLIENT.

En cas de défaut de paiement, CLARINE pourra également décider de plein droit, de refuser le CLIENT à participer à la Prestation commandée, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En cas de défaut de paiement persistant, CLARINE aura la faculté, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de huit (8) jours à compter de sa réception, de résilier le Contrat aux torts exclusifs du CLIENT. Ce dernier restera devoir l'intégralité du montant du Contrat, outre tout dommage-intérêts dont pourrait se prévaloir CLARINE.

ARTICLE 7 : SECURISATION DES PAIEMENTS ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les paiements en ligne sur le Site sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle, spécifiques à chaque moyen de paiement, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur le Site et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de la carte de paiement communiquées par le CLIENT lors de sa Commande ne transitent jamais en clair sur le réseau.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE - ASSURANCE

8.1. Responsabilité et garantie

Chacune des Parties est responsable des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat.

Dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles, CLARINE s'engage au titre d'une obligation générale de moyens.

CLARINE ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les Prestations réalisées (notamment manque à gagner, perte d'une chance, etc.).

En tout état de cause, et pour quelle que cause que ce soit, la responsabilité de CLARINE, quel que soit son origine et/ou son fondement, est strictement limitée à un montant égal au prix du Devis au titre duquel CLARINE a exécuté les Prestations objets de l'engagement de sa responsabilité.

Le CLIENT ayant un rôle actif dans la réalisation des Prestations, CLARINE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages de toute nature tant matériels, qu'immatériels ou corporels, qui pourrait résulter de la mauvaise réalisation des Prestations par le CLIENT.

8.2. Assurance

CLARINE déclare par ailleurs avoir souscrit un contrat d'assurance, auprès d'un organisme compétent et notoirement solvable, pour la livraison des Produits.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution des présentes CGS, CLARINE en informe le CLIENT dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, pandémie, confinement, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la relation contractuelle.

L'ensemble des obligations des Parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité. Si l'événement de force majeure se prolonge pendant plus de trois (3) mois à compter de sa survenance, la transaction concernée pourra être résiliée à la demande de CLARINE ou du CLIENT sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE

Le CLIENT autorise de plein droit CLARINE à sous-traiter la réalisation de la Commande.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUES ET LIBERTES – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La politique de protection des données à caractère personnel est précisée dans le document Politique de confidentialité disponible à cette adresse : <https://www.clarine-patisserie.fr/politique-de-confidentialite/>

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1 CLARINE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du CLIENT) en vue de la fourniture des Prestations au CLIENT.

Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de CLARINE qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

12.2 Par le présent Contrat, le CLIENT cède à CLARINE, qui l'accepte, à titre gratuit, le droit d'utiliser des images (et notamment des photographies) et des vidéos de l'Evènement à des fins commerciales et de promotion uniquement.

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE

Les présentes CGS et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGS sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 : LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige entre CLARINE et le CLIENT, ces derniers tenteront de trouver une issue amiable à leur différend avant l'initiation de toute procédure judiciaire, mis à part dans le cas où une assignation serait nécessaire afin d'interrompre un délai de prescription.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DU PRESENT CONTRAT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE D'ANNECY, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS ET APPELS EN GARANTIE.